Rapport de la Commission des Finances
Septembre 2026

Préavis municipal N° 7/2026
Réfection des chemins forestiers

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (CoFin) a été appelée à examiner le préavis N° 7/2026 relatif à la réfection de deux chemins forestiers situés à l'entrée du Bois du Devin, depuis la route de Cheseaux. La CoFin a reçu toutes les explications de MM. Simond et Golay ainsi que de Mme Parente, représentants de la Municipalité. Elle les en remercie et peut donc se prononcer sur ce préavis.

La Commission relève qu'une grande partie des chemins forestiers de la Commune a déjà été rénovée en 2026 et que les deux tronçons concernés par ce préavis présentent encore un état nécessitant une remise en état. Les travaux prévus comprennent notamment le dégrappage, le reprofilage, l'apport de matériaux, le compactage ainsi que l'amélioration de l'évacuation des eaux de surface.

Le coût total des travaux est estimé à CHF 110'000.-. La CoFin relève favorablement que 70% de ce montant, soit CHF 77'200.-, devrait être couvert par des subventions cantonale et fédérale, la participation nette de la Commune s'élevant ainsi à CHF 32'800.-. Cette possibilité de subvention étant encore disponible pour une durée limitée, la Commission considère opportun de réaliser ces travaux dans le calendrier proposé.

La Commission prend également acte de l'amortissement prévu sur une durée de 30 ans, conformément aux possibilités offertes par le modèle comptable MCH2 pour ce type d'infrastructure.

C'est pourquoi la Commission des Finances invite les membres du Conseil Communal à accepter les conclusions du préavis N° 7/2026 telles que proposées.

Pour la Commission des Finances :

Benjamin Valet (Président) Nicolas Poët (rapporteur) Henri Martin

Sylvie Ciana Gabriel Lavignasse